



## formation en ligne pas h netes \$

Par **xtitaox**, le **17/01/2024**   **15:33**

Je me permets de solliciter votre expertise juridique concernant une situation qui n cessite des conseils et des d marches l gales appropri es. J'ai r cemment souscrit   l'achat en plusieurs fois, d'une formation en ligne aupr s d'une entreprise pr senter comme une agence de marketing international « Agence Nezzar consulting ». Cependant, je suis profond ment d  u et frustr  par la mani re dont les choses se sont d roul es.

Lors de la souscription   cette formation, j'ai  t  assur  par leur repr sentante, qu'ils appellent "closeuse", que je b n ficierais d'une rentabilisation imm diate d s le premier mois. Malheureusement, malgr  ma patience et mon suivi rigoureux de la formation, mes attentes n'ont pas  t  satisfaites. Les r sultats promis n'ont pas du tout  t  atteints, ce qui me laisse penser qu'il s'agit d'une tromperie d lib r e de leur part. Je n'ai m me pas r ussi   g n rer un euro.

Par cons quent, j'ai d cid  de refuser de continuer   payer et de r silier imm diatement mon contrat avec effet imm diat. Je leur demande donc d'annuler tous les pr l vements futurs.

De plus, je tiens   vous informer de mon intention de poursuivre cette entreprise en justice pour les pr judices que j'ai subis. Leurs promesses non tenues, leur manque de transparence et leur comportement trompeur sont,   mon avis, des pratiques commerciales malhonn tes et inacceptables.

Dans cette optique, j'aimerais vous consulter sur les d marches juridiques appropri es que je peux entreprendre pour engager une action en justice contre cette entreprise et obtenir r paration.

Je vous remercie par avance pour votre attention   cette affaire et j'attends avec impatience votre avis  clair  sur la marche   suivre.

Par **Camille-MRF**, le **30/09/2024** à **17:44**

Bonjour,

Je viens de consulter votre message. Vos chances d'obtenir réparation me semblent bien minces. La société que vous citez est basée aux Etats-Unis. Vous ne pouvez même pas saisir le centre européen des consommateurs.

Malheureusement, les vendeurs de formations sont de plus en plus nombreux et certains ont compris qu'ils ne risquent pas grand chose à délivrer des programmes de piètre qualité. Les clients ont soit honte de s'être fait bernier et ne font rien. D'autres sont rebutés par le coût d'une procédure (quand celle-ci est possible).

Bon courage.

Camille